

Ville de

Gournay-en-Bray

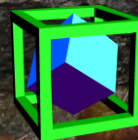
Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)

Document approuvé par le conseil municipal le 18 décembre 2024



Chargé d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
5, Impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

PREAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est l'une des pièces obligatoires du PLU ; son contenu est défini par l'article L151-5 du code de l'urbanisme. Il définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Gournay-en-Bray présente le **projet de la ville pour les 15 prochaines années**, selon les grandes orientations suivantes :

I. Gournay capitale du Pays de Bray

II. Gournay ville en mouvement

III. Gournay ville patrimoine et nature

I. GOURNAY CAPITALE DU PAYS DE BRAY

L'agglomération Gournay / Ferrières constitue le principal pôle urbain du pays de Bray, à l'articulation entre l'est seinomarin et l'ouest isarien : pôle démographique, regroupant 25% de la population intercommunale, pôle économique avec une longue tradition industrielle, pôle commercial affirmé autour de l'identité des produits de son terroir, pôle de services, de loisirs, de vie associative ...

Quelques chiffres : Gournay-en-Bray, c'est 1040 hectares, 6 027 habitants et 3 581 emplois en 2020, près de 300 équipements dont une centaine de commerces.

La ville rayonne sur un vaste territoire (une vingtaine de kilomètres), où elle exerce une influence quotidienne pour le travail, l'accès aux commerces, aux services, etc. Son bon fonctionnement doit donc être placé à deux échelles distinctes : celle de la commune, de ses habitants et de son PLU, et celle du grand territoire, représenté par le SCOT dont l'élaboration a été menée en parallèle.

Objectif n°1 : Reconquérir le centre-ville

Délimité autour des grandes places (place Nationale, place d'Armes, place de la Libération, place Alain Carment et esplanade de l'Eglise), l'hypercentre de Gournay-en-Bray concentre tous les atouts de la ville : une vie sociale animée, un commerce diversifié, des services de qualité, de nombreux logements, un patrimoine architectural très expressif ...



Gournay-en-Bray et la communauté de communes des Quatre-Rivières se sont engagées dans une démarche « Opération de Revitalisation de Territoire » / « petites villes de demain », afin de mieux laisser s'exprimer tout le potentiel de séduction de ce centre-ville.

Avec le PLU, cette démarche globale permettra de renforcer tous les facteurs d'attractivité : qualité des espaces publics, diversité et proximité commerciale, amélioration de l'habitat, adéquation des équipements, animation du territoire, accès à l'emploi ...

Objectif n°2 : Consolider le commerce de proximité

Le maintien et le renforcement du commerce de proximité, atout majeur de la ville, passent par une intervention volontariste dans de nombreux domaines :



- Amélioration de l'attractivité des rues (par exemple, requalification des espaces publics, gestion de la circulation et du stationnement commercial, ...)
- Travail sur la qualité des devantures et des enseignes, ainsi que sur leur cohérence d'ensemble (image commerciale)
- Protection des linéaires propices à l'attractivité où les locaux commerciaux doivent conserver leur vocation
- Sauvegarde du commerce de proximité grâce au droit de préemption commercial
- Réservation des rez-de-chaussée commerciaux en cas de nouvelle construction dans les secteurs prioritaires du centre-ville

Les démarches « Opération de Revitalisation de Territoire » / « petites villes de demain » doivent permettre de mobiliser des outils complémentaires pour faciliter la rénovation des locaux commerciaux et artisanaux (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques).

Objectif n°3 : Accompagner la mutation fonctionnelle de la zone d'activités de l'Europe

Avec la création de l'autopont au-dessus de la voie ferrée et de l'Epte, la zone d'activités de l'Europe devient une nouvelle entrée principale de Gournay-en-Bray.

Cette situation est la source de craintes pour le fonctionnement de cette zone industrielle historique ; mais elle génère également de nouvelles opportunités, à l'instar de l'implantation récente d'une enseigne commerciale qui bénéficiera de ces grands flux.



Objectif n°4 : Créer un lieu dédié à la formation professionnelle

Gournay-en-Bray est une ville populaire, avec près de 40% d'ouvriers. Le marché local de l'emploi est fortement dépendant de quelques grandes entreprises, elles-mêmes soumises aux aléas de l'économie nationale.

La création d'un lieu dédié à la formation professionnelle permettra d'aider les actifs dans leurs parcours professionnels.



Objectif n°5 : Prévoir la construction d'un nouveau groupe scolaire

Les locaux actuels des écoles communales (école maternelle Jacques Prévert, école élémentaire Georges Brassens et école maternelle Pierre et Marie Curie) posent des difficultés de fonctionnement : vétusté, dépense de chauffage, etc.

L'objectif de la ville est de créer un groupe scolaire moderne, où seront regroupés l'ensemble des niveaux de la maternelle au CM2. Cette structure moderne offrira de meilleures conditions d'enseignement, avec des locaux mieux adaptés aux attentes des enseignants (salles de cours fonctionnelles, cantine intégrée, plateau sportif, etc.).

Les anciens locaux, d'architecture type « école Jules Ferry », constitueront de formidables opportunités de renouvellement urbain (école maternelle Jacques Prévert et école élémentaire Georges Brassens). En raison de leur position centrale, dans un tissu urbain à forte densité et mixité, ils seront le lieu privilégié pour le développement d'opérations d'intensification urbaine offrant, à l'échelle de Gournay-en-Bray, le plus d'alternatives à l'usage de l'automobile.

Objectif n°6 : Travailler à la remise sur le marché des logements vacants

Depuis quelques années, Gournay-en-Bray est confronté à une augmentation significative de la vacance « de longue durée¹ » (taux de vacance de 13,3% en 2020).

La lutte contre la vacance des logements est complexe et peut / doit investir de nombreux domaines pour être efficace :

- Amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers (par exemple, réduction de la circulation / nuisances sonores, requalification des espaces publics, aménagement de circulations douces, ...)



¹ On distingue d'une part la vacance « de courte durée », correspondant aux logements (1) proposés à la vente ou à la location, ou (2) déjà attribués à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation. Cette vacance « de courte durée » est nécessaire pour permettre une rotation fluide des ménages dans le parc de logements, ainsi que l'entretien du parc du logement. La vacance « de longue durée » correspond aux logements (3) en attente de règlement de succession ou (4) gardés vacants et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement vétuste).

- Rénovation des logements (thermique, habitabilité, confort), éventuellement appuyée par des opérations programmées ANAH / PIG / OPAH ou par des aides (Fondation du Patrimoine, ADEME, ...)
- Lancement d'études pré-opérationnelles sur les quartiers concentrant la vacance (avec une assistance possible de l'Etablissement Public Foncier de Normandie)
- Accompagnement des ménages (conseils en matière de travaux, d'aides financières et fiscales auprès des espaces info>énergie ou du CAUE)
- Facilitation des conditions de location, grâce à des outils tels que Solibail
- Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

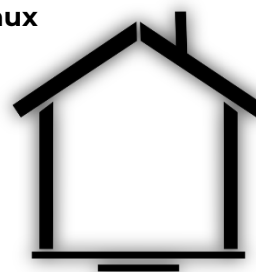
Les démarches « Opération de Revitalisation de Territoire » / « petites villes de demain » doivent permettre de mobiliser des outils complémentaires pour faciliter la rénovation du parc de logements (accès prioritaire aux aides de l'Anah, éligibilité au Denormandie dans l'ancien).



Rétablir un taux de vacance permettant une fluidité satisfaisante du parc (8%) permettra de remettre environ 180 logements sur le marché.

Objectif n°7 : Définir une offre résidentielle de 300 nouveaux logements d'ici 15 ans

Gournay-en-Bray doit se replacer dans une dynamique résidentielle positive pour maintenir sa position de capitale du Pays de Bray. La ville dispose de nombreux atouts (commerces, services et équipements) et présente une configuration de l'urbanisation idéale pour accueillir de nouveaux habitants (avec une diversité de quartiers et de lieux d'habitat à proximité d'un centre-ville dynamique). Cet objectif structurant répond à de multiples ambitions :



- Atteindre une population cible de 6 700 habitants à l'horizon 2040 (croissance +0,53%/an).
- Accueillir une population désireuse d'habiter dans un environnement des courtes distances, où emplois, commerces, services et loisirs sont accessibles à moindre coût.
- Faire revenir les personnes qui travaillent à Gournay-en-Bray mais habitent ailleurs.
- Disposer d'une masse démographique suffisante pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services d'une ville-centre (fréquentation des équipements, financements).



A noter : 120 logements ont été construits entre 2020 et 2024 à Gournay-en-Bray ou en « coups partis² ». Ils s'additionnent avec ces 300 nouveaux logements prévus sur la période 2025-2040.

Objectif n°8 : Mettre en œuvre une politique de renouvellement urbain (mobilisation des dents-creuses, des grands terrains divisibles, des friches industrielles)

L'objectif principal est d'intensifier l'urbanisation existante, en optimisant les disponibilités foncières existantes pour l'accueil de logements, de commerces ou de petites activités économiques (dents-creuses, grands terrains divisibles, réhabilitation, friches existantes ou en devenir).



L'ambition adossée à cette politique est de faciliter la participation des nouveaux habitants à la vie locale, en localisant les nouveaux logements à proximité des lieux de vie (commerces, équipements, espaces publics, voies douces).

² Opérations déjà engagées, dont les autorisations d'urbanisme ont été accordées

Une attention particulière sera portée au centre historique de Gournay-en-Bray, ainsi qu'aux patrimoine architectural situé dans les quartiers périphériques, dont l'identité patrimoniale doit être préservée.

On veillera également à bien prendre en compte les éventuelles pollutions des sols dans le projet d'aménagement. A ce jour, on dénombre 4 sites présentant une pollution avérée et 38 sites potentiellement pollués. En cas de projet sur ces sites, les sols devront être mis en conformité avec les futurs usages.

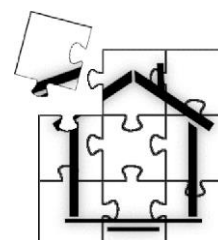


On estime que les opérations de renouvellement urbain permettront la production d'environ 90 logements d'ici 15 ans.

Objectif n°9 : Autres ouvertures à l'urbanisation

Ces opérations de renouvellement urbain ne suffisant pas à répondre aux besoins de la ville à l'horizon 2040, le PLU prévoit de nouvelles urbanisations en accroche de la trame urbaine existante :

- Les Monts Foys IV au sud
- La côte de Saint Aubin à l'ouest
- Saint Clair nord

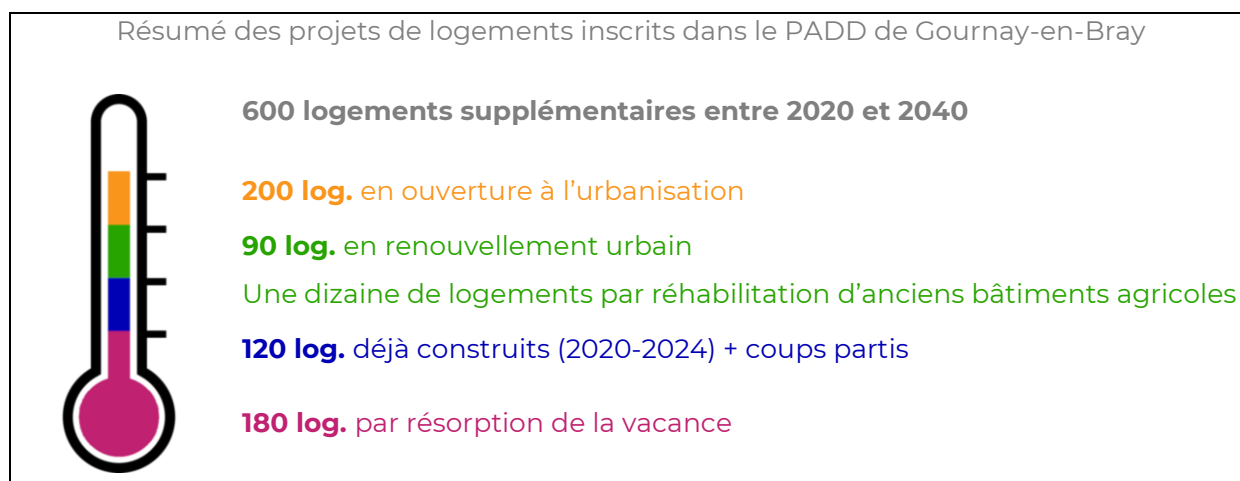


Des transitions qualitatives devront être assurées avec le cadre bâti environnant, tant d'un point de vue architectural, paysager que fonctionnel (avec des connexions avec les équipements et les commerces, afin de faciliter la participation des futurs habitants à la vie locale).

Une attention particulière sera attachée à la capacité des réseaux publics (voirie, eau, assainissement, électricité, etc.), qui doivent être en mesure de desservir ces opérations.



Il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation un foncier adapté à la construction d'environ 200 logements d'ici 15 ans.



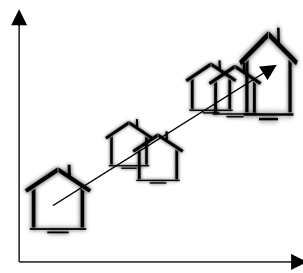
Objectif n°10 : Permettre le déménagement du club de tir « La Sentinelle » à l'écart l'urbanisation résidentielle

La Sentinelle est l'un des plus anciens clubs de Gournay-en-Bray, dont le site historique a été progressivement rejoint par la ville. Afin de pallier aux difficultés de proximité avec l'urbanisation résidentielle, le déménagement du club est prévu.

Objectif n°11 : Optimiser l'utilisation foncière en mettant en œuvre une densité minimale graduée selon la morphologie des quartiers et leurs relations avec le centre-ville

L'ambition du PLU est d'œuvrer pour une utilisation efficace des sols, de manière à en limiter la consommation, en imposant des densités minimales ambitieuses et graduées selon la physionomie des quartiers et leur relation avec le centre-ville, dans une fourchette de 20 à 40 logements nets³ par hectare :

- 40 logements / hectare en centre-ville
- 30 logements / hectare dans les faubourgs
- 20 logements / hectare dans la couronne périurbaine



Objectif n°12 : Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles à un maximum de :

- **Sur la période « ZAN » 2020-2040 : 15 ha pour les logements + 3 ha pour les équipements + 3 ha pour les activités économiques**
- **Sur la durée de vie du PLU (2025-2040) : 16 hectares pour l'ensemble des opérations**

La priorité est donnée aux opérations de renouvellement urbain et de construction à l'intérieur du contour urbain historique. Mais comme elles ne seront pas suffisantes pour couvrir les besoins à l'horizon 2040 (logements, équipements publics), il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation des espaces complémentaires en extension.

La consommation en espaces naturels et agricoles devra répondre à la double injonction « construire davantage en utilisant moins de foncier » :

- Modération du rythme de consommation en espaces naturels et agricoles par rapport aux tendances passées ;
- Optimisation des surfaces mobilisées, pour la mise en œuvre d'une véritable redynamisation démographique de la ville centre (en opposition avec le déclin observé ces dernières années).

Rappelons que l'activité agricole est une composante forte du cadre de vie brayon et de son économie. Le PLU veillera à conserver le caractère rural de la commune et à limiter les prélèvements de terres agricoles productives, en définissant les surfaces constructibles aux justes besoins de la ville.

Objectif de modération de la consommation foncière relatif à la période « ZAN » : La loi biodiversité du 8 août 2016 reconnaît la protection des sols d'intérêt général, en les intégrant au patrimoine commun de la nation. Il est reconnu que les sols apportent de multiples fonctions utiles au bon fonctionnement de notre environnement : faune souterraine, biomasse, filtration de l'eau, stockage du carbone ... La loi Climat et Résilience a introduit la politique « zéro artificialisation nette », avec pour ambition de réduire la consommation foncière nationale, par une déclinaison territoriale STRADDET (région) / SCOT (pays) / PLU (commune), en visant une première réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2030, puis une réduction de 50% de l'artificialisation des sols⁴ entre 2031 et 2040. A terme, l'objectif est d'arrêter toute nouvelle artificialisation nette des sols à l'horizon 2050.

³ La densité « nette » exclut les emprises de voirie, les espaces publics et les espaces libres non construits (espaces verts, parkings, ...) ou non constructibles (zones naturelles protégées, zones humides avérées, zones inondables, ...)

⁴ L'artificialisation des sols est définie par la loi Climat et Résilience comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage »

Les premiers objectifs chiffrés (15 ha pour les logements + 3 ha pour les équipements + 3 ha pour les activités économiques entre 2020 et 2040) sont calés selon les échéances de la trajectoire ZAN (2020-2040). Ils sont fixés en cohérence avec le SCOT du Pays de Bray au regard de l'importance et de la place de la ville dans la structuration territoriale.

Attention, la période de référence du ZAN a déjà été entamée au moment de l'approbation du PLU et des opérations ont consommé un foncier à déduire du potentiel mobilisable (-4,62 hectares).

Objectif de modération de la consommation foncière opposable sur la durée de vie du PLU : Avant l'introduction de la politique du ZAN, il était déjà fait obligation aux PLU de modérer la consommation foncière par rapport aux tendances observées durant les 10 dernières années. Le PLU de Gournay-en-Bray n'y déroge pas, et les élus ont choisi de fixer des objectifs opposables sur la durée de vie du PLU.

Les mesures foncières ont relevé un rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 1,94 ha/an au cours des 10 dernières années.

Le dernier objectif chiffré inscrit dans le PADD (16 hectares pour 2025-2040) permet une réduction de la consommation foncière par rapport aux tendances actuelles. Il est opposable sur la durée de vie du PLU, mais pas aux projets déjà réalisés à la différence de l'objectif ZAN.

Objectif n°13 : Constituer une offre résidentielle plurielle



Si l'objectif principal est d'accueillir des jeunes couples et des familles à Gournay-en-Bray, afin de rééquilibrer la pyramide des âges, le projet a également pour ambition de maintenir la remarquable diversité du parc de logements gournaisien (mélange de maisons et d'appartements, de tailles diverses, en accession ou en location).

Cette offre plurielle doit être apte à répondre aux attentes des individus tout au long de leur parcours de vie : premier logement à l'entrée dans la vie active, vie en couple, arrivée des enfants, mariage / séparation / recomposition familiale, départ des enfants à la transition de l'adolescence à l'âge adulte, vieillissement, etc. Toutes les étapes ne sont pas systématiques, mais les situations de ce que l'on nomme le parcours résidentiel sont nombreuses, avec des attentes différentes en matière de logements.

La construction de logements adaptés ou adaptables au handicap est encouragée, afin d'augmenter la résilience du parc de logements aux aléas de la vie : logements accessibles ou logements « évolutifs » pouvant être facilement transformés en logements accessibles (conception adaptée des circulations extérieures, de la structure des immeubles et des réseaux de fluides).

A l'extrémité de ces parcours de vie, Gournay-en-Bray accueille depuis longtemps les personnes âgées du Pays de Bray qui souhaitent profiter d'une grande accessibilité aux services et commerces du quotidien (phénomène de retour à la ville). L'accueil des aînés doit reposer sur une offre en logements et en services adaptés (logements confortables, économiques et faciles à entretenir, tout en conservant les liens sociaux).

De manière plus spécifique, une partie de l'offre à produire devra spécifiquement cibler le retour des personnes qui travaillent à Gournay-en-Bray mais habitent ailleurs (c'est-à-dire en premier lieu les cadres et professions intellectuelles supérieures, puis les artisans, commerçants, chefs d'entreprise et enfin les professions intermédiaires).

Enfin, le PLU encourage la mixité fonctionnelle dans les zones résidentielles, avec la possibilité d'installer des activités non nuisantes (petit artisanat, bureaux, commerces, etc.) dès lors qu'elles sont compatibles avec la proximité de l'habitat. Cette mixité des fonctions urbaines permet de créer un tissu bâti plus riche, où les activités participent à l'animation diurne, et évitent l'écueil de quartiers dortoirs.

Objectif n°14 : Imposer des performances énergétiques et environnementales renforcées dans le neuf, favoriser la rénovation énergétique dans l'ancien

En France, 7 millions de logements sont mal isolés et 14 % des occupants ont froid dans leur logement. Face à ces chiffres, l'état a engagé un vaste plan de rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en poursuivant un objectif social de lutte contre la précarité énergétique.

La ville de Gournay-en-Bray s'inscrit dans cette dynamique, en encourageant l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables et les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. Cela concerne bien sûr les nouvelles constructions, mais aussi les constructions anciennes dont il faudra toutefois respecter le caractère.

Pour les constructions neuves, elles devront respecter la RE2020, qui généralise la construction de bâtiments à énergie passive et positive (bâtiments produisant autant voire plus d'énergie qu'ils n'en consomment).

Objectif n°15 : Accompagner l'arrivée du haut débit

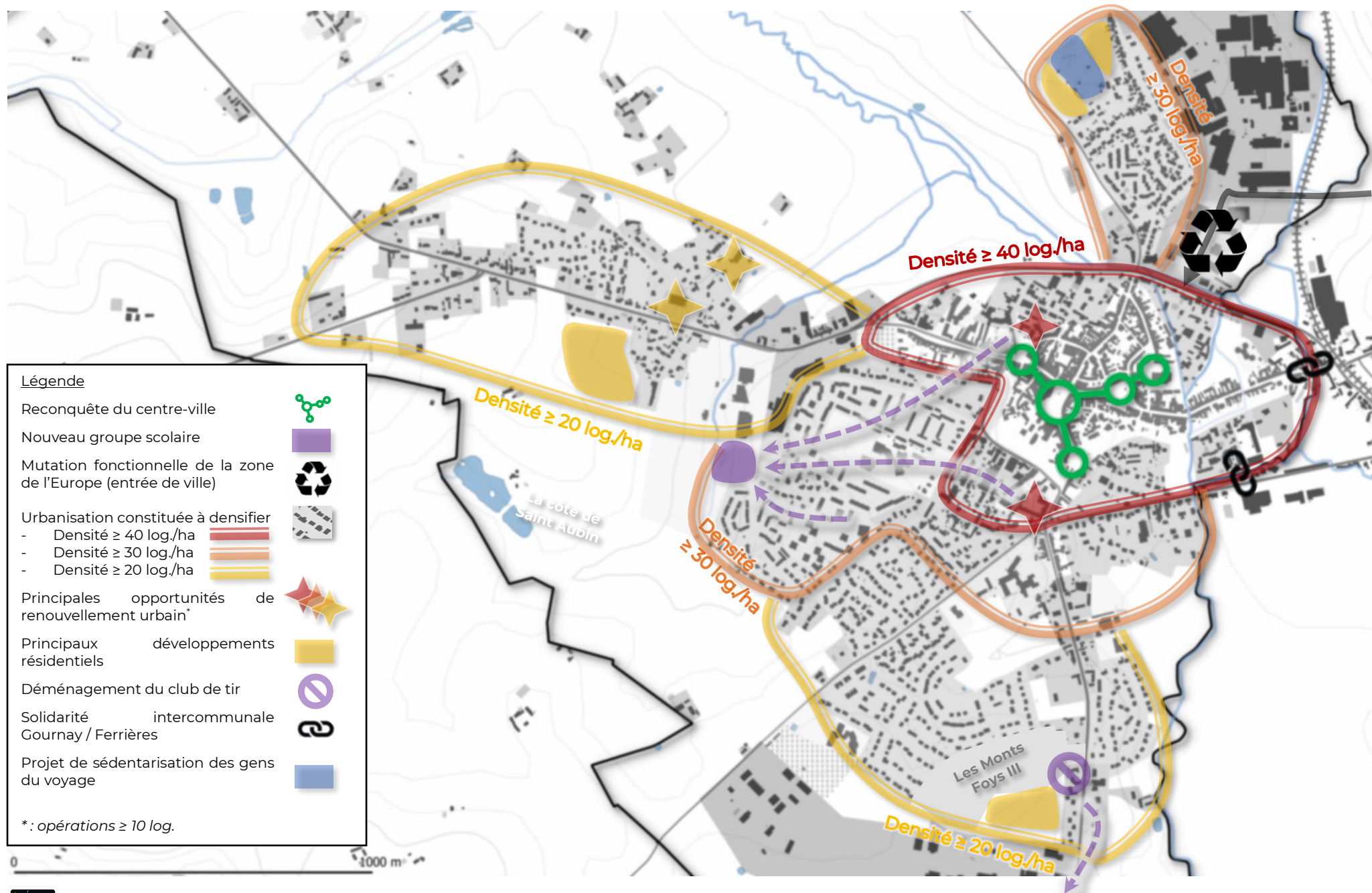
Seine Maritime Numérique a programmé un déploiement de la fibre sur Gournay-en-Bray entre le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre 2022.

Objectif n°16 : Déployer un réseau de défense incendie répondant aux exigences actuelles des services de secours

Il est nécessaire de compléter le réseau de défense incendie (présence de points d'eau incendie, suffisants en matière de débit et de réserves en eau).

Objectif n°17 : Mettre en œuvre le projet de sédentarisation des gens du voyage au nord de Saint-Clair

Gournay capitale du Pays de Bray :



II. GOURNAY VILLE EN MOUVEMENT

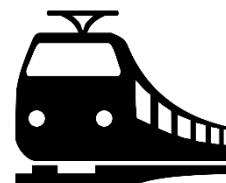
La boutonnière du pays de Bray, par sa morphologie, constitue une zone de passage entre Dieppe et Beauvais, et par extension Paris (présence de la ligne de chemin de fer Paris-Dieppe et de grandes routes).

Gournay-en-Bray est au centre d'un réseau étoilé d'infrastructures, offrant à la ville une excellente accessibilité à courte et moyenne distance. La desserte longue distance est toutefois pénalisée par l'éloignement des autoroutes.

Les travaux de modernisation de la ligne SNCF Serqueux-Gisors vont constituer une coupure urbaine majeure entre les communes de Gournay-en-Bray et Ferrières-en-Bray, mettant à mal le fonctionnement en agglomération, et posant de nombreuses questions sur la réorganisation des circulations quotidiennes.

Du côté des mobilités douces, il s'avère facile de se déplacer à pied à Gournay-en-Bray, mais les déplacements à vélo mériteraient d'être améliorés.

Objectif n°1 : Adapter le plan de circulation pour tenir compte des effets des travaux de modernisation de la ligne SNCF Serqueux-Gisors



L'organisation des infrastructures de déplacements et les habitudes de mobilités changeront radicalement dans les années à venir, avec les travaux de modernisation de la ligne SNCF Serqueux-Gisors.

C'est pourquoi le stationnement et la circulation futurs doivent être requestionnés à l'échelle de l'agglomération Gournay-Ferrières, afin de fluidifier les déplacements tout en maintenant une offre importante en stationnements et en assurant la sécurité publique (incendie, secours, ...).

Objectif n°2 : Mettre en valeur des entrées de ville

Les entrées de ville constituent des espaces stratégiques, où les paysages ruraux entrent en contact avec les espaces urbains. Plusieurs secteurs devraient être améliorés :

- La rocade nord / RN31 renvoie une image d'arrière-ville, formée d'espaces hétérogènes, de qualité médiocre et dégradés par endroits, allant de prairies et de maraîchages, en passant par de petites maisons de briques, des aires de stationnement, des garages ou magasins de bricolage, ...
- Les entrées de ville par la rue du Croquet du Bosc (au sud-ouest) et par la RD916 (à Saint Clair au nord), au caractère champêtre, sont desservies par la présence de constructions contemporaines sans accompagnement paysager et mal intégrées dans leur environnement.
- La ville souhaite donner un caractère plus urbain à la route de Rouen / RN31, en jouant sur l'aménagement (trottoirs, mobilier, végétalisation) et la morphologie du bâti (intensification du caractère urbain grâce à une densification de l'existant).

Objectif n°3 : Faciliter les déplacements doux au quotidien

Mettre en œuvre un réseau lisible d'itinéraires cyclables et de cheminements piéton continus, en s'appuyant sur les infrastructures existantes, et en sécurisant ces trajets là où c'est nécessaire.



Ce maillage sera conforté à l'occasion de l'aménagement des nouveaux quartiers résidentiels (notamment la côte de Saint Aubin et Les Monts Foy's III), qui doivent s'inscrire dans une logique de ville perméable, maximisant les relations vers les urbanisations attenantes et le centre-ville commerçant (rues, sentes, venelles, espaces collectifs, percées visuelles ...).

Objectif n°4 : Développer les mobilités courte-distance

Les futurs quartiers d'habitat seront positionnés en priorité dans un rayon de 5 minutes à pied ou à vélo du centre-ville, afin de faciliter l'intégration des futurs occupants à la vie locale, et limiter le recours aux déplacements motorisés.

Objectif n°5 : Favoriser la complémentarité avec les développements projetés à Ferrières-en-Bray

Le PLU tient compte du fonctionnement d'agglomération du pôle Gournay / Ferrières, à l'échelle duquel se posent un certain nombre de questions d'aménagement (par exemple : liaisons douces depuis les lieux d'habitat vers le centre-ville, équilibre des équipements commerciaux).

Objectif n°6 : Interconnecter les voies vertes en provenance de Dieppe, Beauvais et Gisors

Il s'agit de mettre en relation des voies vertes présentes à l'est (direction Beauvais), au nord (direction Dieppe) et au sud (direction Gisors), aujourd'hui déconnectées :

- La Trans-Oise venant de Beauvais aboutit au sud de Ferrières-en-Bray. L'objectif est de poursuivre le cheminement jusqu'au boulevard des Planquettes (dans le cadre d'une réflexion à l'échelle de l'agglomération Gournay / Ferrières).
- L'avenue verte Paris London est aménagée en site propre entre Dieppe et Forges-les-Eaux, puis s'appuie sur le réseau de routes secondaires jusque Gournay-en-Bray. Cette 2^{ème} partie mériterait d'être aménagée pour sécuriser le trajet et augmenter sa fréquentation.
- Au sud, la situation est comparable, avec une première portion Gasny – Gisors en site propre, puis un parcours empruntant les petites routes de la vallée de l'Epte.

Objectif n°7 : Poursuivre le maillage en parcs publics de stationnement

La ville dispose d'une bonne capacité en stationnements publics, nécessaires à l'accueil des nombreux usagers extérieurs (notamment lors des grands marchés). L'objectif général est de consolider la place des parkings du centre et développer, dès que possible, de nouveaux parkings périphériques, à l'image du dernier parking installé rue Joseph Finance.



La réorganisation des flux de circulation qui s'impose à la ville de Gournay devra simplifier le plan de circulation et améliorer la signalisation des aires de parking.

Des actions plus spécifiques pourront être menées, telles que la réservation de stationnement-minute devant les commerces de proximité, l'équipement en bornes électriques, ou la limitation des matériaux imperméables sur les aires de stationnement.

Enfin, le parking de l'Atelier s'avère insuffisant au regard des besoins de cet équipement, et devra être agrandi.

Objectif n°8 : Adapter la capacité de stationnement aux besoins des nouveaux aménagements

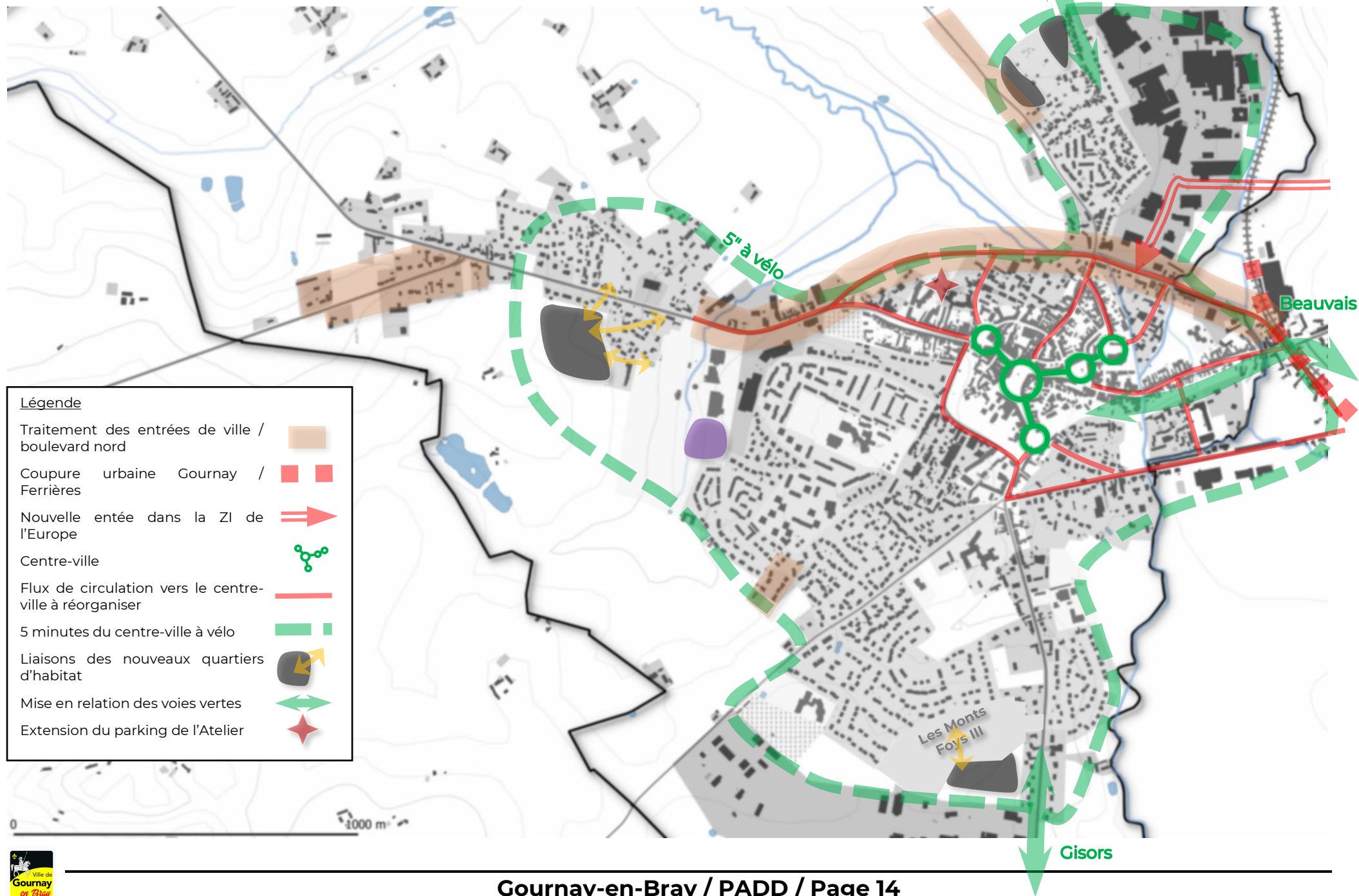
A l'occasion de toute opération nouvelle, il sera nécessaire de prévoir le stationnement nécessaire pour les nouveaux logements, en tenant compte de la situation particulière du centre-ville (présence d'une offre de stationnement public).

Dès que possible, une mutualisation des emplacements sera étudiée afin d'en diminuer l'importance (stationnements interentreprises, etc.). Enfin, comme pour les aires de stationnement publiques, on limitera l'imperméabilisation des aires de stationnement privées.

Objectif n°9 : Prendre en compte les éventuelles nuisances dans le projet d'aménagement

Les locaux sensibles (logements, établissements de santé, école, ...) devront être positionnés et conçus de manière à limiter les nuisances auxquelles la ville de Gournay-en-Bray est exposée (transport de matières dangereuses sur la N31, la D915, la D916, la D21 et la voie ferrée ; voies RN31 et D915 classées « bruyantes », ...).

Gournay ville en mouvement :



V. GOURNAY VILLE PATRIMOINE ET NATURE

Gournay-en-Bray est situé dans le paysage aux charmes multiples de la boutonnière du Pays de Bray.

La ville est le siège de nombreux enjeux environnementaux, avec la présence d'une zone Natura 2000, de trois ZNIEFF, de nombreuses zones humides, d'une trame verte et bleue dense, de zones inondables ...

Elle associe cette composante naturelle avec un caractère urbain très marqué, dont la qualité est reconnue par le classement en Site Patrimonial Remarquable.

Objectif n°1 : Protéger l'activité agricole

L'activité agricole est une composante forte du caractère rural de la commune. Son ancrage dans le territoire impose des orientations majeures du PLU :

- Limiter les prélèvements de terres agricoles productives
- Maintenir un éloignement entre les constructions agricoles et les tiers, afin de limiter les conflits d'usage (principe de réciprocité agricole)
- Faciliter la diversification des activités sur les corps de ferme (vente directe, transformation, accueil touristique ...)



Mais la place de l'agriculture à Gournay-en-Bray ne se limite pas à son importance environnementale et paysagère. C'est une activité majeure, qui a longtemps été le principal moteur économique du territoire, et qui tient aujourd'hui encore une place importante, grâce aux produits qu'elle génère et aux activités économiques directes et indirectes qui en découlent.

Objectif n°2 : Protéger la zone Natura 2000 du Pays de Bray humide

Le site Natura 2000 « Pays de Bray humide » occupe une surface d'environ 3 332 ha répartie sur 30 communes. La surface de la commune de Gournay-en-Bray incluse dans le périmètre Natura 2000 est de 51 ha dont la totalité se trouve en vallée humide.



Au sein du PLU, la protection de la zone Natura 2000 est déclinée dans les actions suivantes :

- Pas d'urbanisation nouvelle à proximité de la zone Natura 2000
- Préservation des activités d'élevage et des prairies
- Maintien des berges naturelles et d'une ripisylve adaptée
- Maintien des haies bocagères

Objectif n°3 : Protéger les ZNIEFF

La ZNIEFF de type I de « La colonie de grand murin de Gournay-en-Bray » abrite une colonie de chauve-souris, dont l'habitat doit être conservé (comblés d'une banque).

La ZNIEFF de type I de « La vallée de l'Epte en aval de Gournay-en-Bray » est une zone de grande valeur écologique, qui doit être protégée (pas d'urbanisation nouvelle, préservation des activités d'élevage, maintien du bocage et des berges naturelles).

La ZNIEFF de type II de « Le pays de Bray humide et vallée de la Béthune » est un vaste site d'intérêt écologique, où l'urbanisation sera limitée.

Objectif n°4 : Protéger les zones humides

Les zones humides sont très étendues à Gournay-en-Bray. L'inventaire des zones humides de Normandie est le fruit d'un partenariat coordonné par la DREAL, qui distingue :

- Les zones humides caractérisées par photo-interprétation et par étude de terrain, qui doivent être strictement protégées
- Les milieux prédisposés à la présence de zones humides, correspondant à une zone de vigilance où des zones humides non caractérisées à ce jour peuvent exister

Objectif n°5 : Préserver et renforcer les fonctionnalités de la trame verte et bleue

En protégeant les réservoirs de biodiversité, en maintenant les coupures d'urbanisation, en maintenant la fonctionnalité des corridors écologiques et en préservant les éléments naturels relais de déplacement écologiques (bosquets d'arbres, alignements bocagers, arbres isolés, vergers, mares, ...).



En centre-ville, le cours planté du boulevard de Montmorency et les fossés attenants, le jardin de la mairie, l'avenue Sadi Carnot plantée, le Boulevard des Planquettes et les prairies le long du Boulevard des Capucins forment une coulée verte dont les articulations entre les différents composants et les places ne sont pas assurées. D'un autre côté, l'eau qui a participé au développement économique de la ville est aujourd'hui délaissée. Le liaisonnement de ces trames verte et bleue permettrait de leur redonner du sens et d'introduire plus de nature dans la ville.

Lorsque c'est possible, des opérations de reconquête seront engagées sur les secteurs stratégiques où la trame verte et bleue est fragilisée. En particulier, un travail sur les continuités écologiques devra être entrepris sur la place de la Libération et l'esplanade de la mairie, afin d'assurer une liaison fonctionnelle entre les corridors de nature urbaine qui y convergent.

D'une manière générale, les nouvelles opérations d'aménagement devront être conçues de manière à participer à la trame verte et bleue : conserver des surfaces de pleine terre fonctionnelles, conforter le maillage bocager, gérer les eaux pluviales grâce à des techniques douces (noues enherbées, mares naturelles), limiter l'imperméabilisation des parkings, promouvoir la végétalisation des toitures, etc.

Le PLU veillera à l'utilisation d'essences végétales locales, et à proscrire l'emploi des espèces invasives.

Objectif n°6 : Protéger les éléments remarquables du paysage

L'objectif du PLU est de protéger et de développer le maillage du patrimoine naturel support des corridors écologiques à l'échelle de la commune et au-delà de ses limites. Ces milieux naturels ordinaires contribuent, par un maillage fin et diffus, au bon fonctionnement écologique et à la qualité paysagère du territoire : bosquets, alignements bocagers, arbres isolés, vergers, mares, ...



Objectif n°7 : Mettre en valeur des grandes perspectives paysagères et le paysage naturel autour des lieux urbanisés

La qualité des lisières végétales autour des zones urbanisées est un enjeu majeur pour l'image de la ville : les matériaux des toitures et des façades seront choisis de manière à constituer des franges urbaines cohérentes et agréables ; les prairies et le bocage seront conservés.

Une attention particulière sera donnée à la frange nord du bourg, inscrite dans un panorama intéressant (route de Saint Clair).

Objectif n°8 : Mettre en valeur le paysage urbain

Le PLU porte une attention forte à la qualité de l'urbanisation, et notamment du centre-ville de Gournay-en-Bray. La cohérence des front-bâtis, la qualité et l'homogénéité des matériaux doivent être maîtrisés.

La présence de végétation urbaine apporte une réelle qualité aux paysages anthropisés de Gournay-en-Bray. Les parcs les plus significatifs seront préservés.

Objectif n°9 : Reconquérir les places du centre

Les cinq places du centre (la place Nationale, la place d'Armes, la place de la Libération, la place Alain Carment et l'esplanade de l'Eglise) structurent la trame urbaine du centre-ville. Elles sont les lieux forts de l'animation sociale et commerciale de Gournay-en-Bray.

Mais le traitement des places, et plus globalement de l'espace public du centre-ville, n'est pas à la hauteur avec le rôle de moteur commercial qu'elles jouent. Il est nécessaire de renforcer les liens entre les différentes places et espaces publics par des repères et des cohérences d'aménagement, en jouant sur l'urbanisme, le patrimoine, les terrasses et les devantures des commerces, etc.

Cela permettra de tisser des liens entre la ville reconstruite et la ville médiévale, et de valoriser la Collégiale, aujourd'hui un peu à l'écart.

Objectif n°10 : Protéger et mettre en valeur le Site Patrimonial Remarquable

La qualité du bâti a conduit à instaurer un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le centre-ville, couvert par un PVAP (Plan de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Le SPR intègre également le Vieux Saint Clair, la ferme du Couvent et Alges.

Objectif n°11 : Protection et mise en valeur du patrimoine vernaculaire

Au-delà des édifices protégés au titre des monuments historiques et des immeubles protégés par le PVAP, le PLU protège les constructions isolées qui participent à la qualité du cadre bâti (bâtiments de ferme, villas d'influence balnéaire, maisons ouvrières de Saint-Clair ou de Saint-Aubin, ...)

A ce titre, la Cité Saint-Clair et Saint Aubin constituent des quartiers originaux de HBM⁵. L'amélioration de la liaison avec le centre-ville, la rénovation de la chaussée, une attention portée sur les clôtures participeront à la mise en valeur de ces quartiers.

Objectif n°12 : Veiller à la qualité architecturale pour les nouvelles constructions

⁵ Habitations Bon Marché

Objectif n°13 : Protéger les habitants des risques naturels et anthropiques

Gournay-en-Bray est soumis aux risques :

- D'inondation par débordements du cours d'eau, par remontées des nappes d'eau souterraines et par ruissellement.
- D'effondrement de cavités souterraines.
- Lié au retrait / gonflement des argiles (aléa faible à moyen)
- Lié aux activités industrielles (la société SIKA est un établissement soumis à autorisation préfectorale générant des zones de risques sortant de l'enceinte de l'établissement).

Objectif n°14 : Améliorer la relation de la ville à l'eau

Maîtriser la qualité des rejets d'assainissement des eaux usées et d'assainissement pluvial de manière à limiter les incidences sur les milieux récepteurs.

Mettre en place des zones tampons aux abords des cours d'eau.

Renaturer les berges des cours d'eau (derrière l'église, rue François Nicolas Bodin, passerelle des Planquettes, Le Gouffre, ...) et connecter la ville à ses rivières (par des aménagements soulignant la présence de l'eau, par exemple au niveau des ponts, à l'image du travail réalisé sur le pont près du Moulin Dupuis).

Là où cela est nécessaire, des ouvrages de lutte contre les inondations seront programmés (en lien avec le schéma de gestion pluviale). Et d'une manière générale, il conviendra d'assurer la maîtrise ses ruissellements à la source de manière à ne pas aggraver la quantité d'eau ruisselée sur le territoire (gestion des eaux à la parcelle ou à l'échelle d'une opération, en s'appuyant sur des techniques douces et respectueuses du caractère rural de la commune, de type noues enherbées ou mares naturelles).

Objectif n°15 : Encourager le tourisme vert

Le Pays de Bray possède un formidable capital d'image, avec une identité rurale forte, des paysages et un environnement préservés, des traditions vivantes, etc. à moins de deux heures de Paris. C'est le cadre idéal pour toute personne désireuse de se couper du quotidien et de tisser un lien privilégié avec la nature.

La ville de Gournay-en-Bray souhaite encourager le développement d'un tourisme vert de nouvelle génération, plus proche de la nature, de type glamping ou autres logements touristiques insolites.

